



Droits et devoirs lors d'une séparation

Par **casio**, le **30/07/2008** à **10:08**

Bonjour,
Après 8 ans de mariage, nous avons décidé mon mari et moi de nous séparer d'un commun accord. Je souhaite quitter le domicile. Quels sont nos devoirs, qui devons-nous prévenir, comment, etc...
Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **30/07/2008** à **11:21**

bonjour, vous voulez parler d'une séparation de fait ou bien d'une séparation de corps, votre mari si il n'y voit pas d'objection et est d'accord cela ne posera pas de problème, sauf qu'aux yeux de la loi tant que vous n'êtes pas officiellement divorcé vous resterez tenu au devoir de fidélité entre époux, de cohabitation, à la contribution aux charges du ménage, aux dettes, etc.
cordialement